

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3161)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL69

présenté par
M. Breton et M. Gosselin

ARTICLE 9

À l'alinéa 3, avant les mots :

« de plus »,

insérer le mot :

« âgé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

coordination avec le code civil existant.